MINISTERE DES FINANCES



CIRCULAIRE N° OO C/MINFI du 19 JUIN 2018

Modifiant et complétant certaines dispositions de la Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018.-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
- 004058	7 19 JUIN 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE	